

Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal **de Jozerand du 13 mai 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 mai à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Jean-Luc PORTE, Maire.

Date de Convocation : 07/05/2024

Présents : DUMAS Maryse, FREVILLE-PARANT Corinne, HUBERT Marie-Françoise, GUEYTON-LAROUDIE Christiane, MURATON Coralie, PORTE Elodie, SOUCHET Chantal, BOURSON Gérard, FAYE Philippe, JEANNIN Steve LAGARDE Pierre-Renaud, MARTIN Gilles, PORTE Jean-Luc, RAY Daniel, SERRA Mickael

Procuration

Absent excusé :

Secrétaire de séance : MARTIN Gilles

En préambule, la société Energie Team expose le projet d'implantation de parc d'Agrivoltaïsme sur la commune

Approbation du procès-verbal de la réunion du 08/04/2024

Accord à l'unanimité

001- Personnel communal : titularisation de l'agent technique.

Le maire rappelle le recrutement de l'adjoint technique en CDD à temps complet 35/35ème, du **19/02/2024** au **18/05/2024** afin d'assurer les fonctions d'agent technique.

Il propose de stagiairiser cet agent à partir du 19 mai 2024 sur les mêmes bases :

L'agent stagiaire percevra une rémunération dans les limites déterminées par la grille indiciaire des adjoints techniques territoriaux à l'**indice majoré 377, indice Brut 419**.

VOTE : A l'unanimité les membres du conseil municipal donnent leur accord et charge le maire de toutes les formalités relatives à ce dossier.

002/ Projet d'implantation de parc d'Agrivoltaïsme sur la commune

Monsieur le Maire rappelle que tout membre du conseil municipal dont la famille, les proches ou lui-même tirerait un éventuel bénéfice, de quelque nature que ce soit, de la réalisation du projet agrivoltaïque aujourd'hui considéré, est susceptible, d'une part, d'être regardé comme un conseiller intéressé au sens de l'article L.2131-11 du CGCT et, d'autre part, d'être poursuivi pour prise illégale d'intérêt, dès lors qu'il assiste à la séance du conseil municipal, qu'il participe au vote de la délibération ou qu'il se manifeste en sa qualité d'élu en faveur du projet d'agrivoltaïsme.

Par conséquent, Monsieur le Maire invite ceux des membres du Conseil Municipal qui auraient, directement ou indirectement, un intérêt quelconque dans la réalisation de ce projet, à quitter la séance préalablement aux débats et au vote relatif au projet d'agrivoltaïsme.

Les conditions de quorum demeurant réunies, Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les informations suivantes (développées précédemment par la société ENERGITEAM): La société ENERGITEAM envisage le développement d'un parc agrivoltaïque sur la commune de Jozerand.

La société ENERGITEAM s'engage à prioriser la communication pendant les études.
(L'avis consultatif du Conseil Municipal est nécessaire pour la poursuite du dossier)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 10 voix pour et 5 abstentions (FREVILLE-PARANT, PORTE Elodie, JEANNIN, GUEYTON-LAROUDIE, RAY),

- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents au projet de parc agrivoltaïque sur le territoire de la Commune.

003/ Horaires de l'éclairage public,

Le Maire de la commune explique que :

VU la loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle
VU le décret n°2011-831 du 12 juillet 2011 relatif à la prévention et à la limitation des nuisances lumineuses ;

CONSIDÉRANT la nécessité de lutter contre la pollution lumineuse, les émissions de gaz à effet de serre et de réduire la consommation d'énergie ;

CONSIDÉRANT qu'à certaines heures l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue ;

L'éclairage sera éteint de 22H à 6H tous les jours et en totalité les mois de juin, juillet, août.

Une exception pour les nuits 14/07, 24/12, 31/12.

VOTE : Pour : 12 Contre : 2 (FREVILLE-PARANT, FAYE) Abst : 1 (HUBERT)

004/ Remplacement du tracteur tondeuse,

Monsieur le maire explique :

Deux devis ont été demandés, le mieux placé est celui de la société VACHER :

- Tracteur polyvalent ISEKI : 19 200 €

Reprise John DEERE : 10800 €

Reprise du broyeur : 1 920 €

Soulte : 6 480 € TTC

Les écritures de sortie d'inventaire doivent être réalisées et une décision modificative votée.

- Virement du compte 231-02 vers le compte 2157-02

Vote : A l'unanimité les membres du conseil municipal approuvent cet achat.

05 - Encaissement de chèques

- 350.81 € correspondant au remboursement d'une cotisation à la SPA,
- 985.15 € correspondant à l'avoir de Groupama suite à la renégociation des tarifs,
- 27.08 € de remboursement suite à la clôture de la ligne téléphonique de la salle des fêtes,
- 1 500 € suite au remboursement d'un sinistre sur les espaces verts de la commune.

Vote : Accord à l'unanimité

05- SEMERAP : délibération pour autoriser la mise en non-valeur de titres

La SEMERAP, lors de sa dernière réunion, a expliqué que le nombre d'impayés depuis plusieurs années était important et que pour les plus anciens, le trésorier avait demandé à ce qu'ils soient admis en non-valeur.

Chaque commune, actionnaire, doit donc délibérer pour donner son accord.

VOTE : Pour : 12 Contre : 0 Abst : 3 (FREVILLE-PARANT, GUEYTON-LAROUDIE, FAYE)

Informations et questions diverses

Activités du maire :

- Réunion avec le cabinet d'études CE2A le 29 mai 2024 à 14H :
 - o Une présentation des relevés a été faite concernant trois zones de mesures : le bourg, les Charmats et les Carreaux.
 - o Un passage caméra va avoir lieu pour identifier les doubles connexions et raccordements sauvages et pour identifier les dommages dans les canalisations.
 - o Un rapport comprenant également une proposition des travaux à effectuer sera rédigé, réunion de restitution en septembre.

Le transfert de l'assainissement au syndicat Sioule et Morge est différé à 2025/2026 afin de garder la maîtrise d'œuvre.

- Rythmes scolaires : passage à la semaine de 4 jours à partir de la rentrée 2024.
- Tournoi Raqball 27/07/2024 : il est demandé des volontaires
- Cérémonie du 8 mai : elle s'est déroulée le 7 mai à 19H.
- Projet salle des fêtes : les architectes doivent restituer leur proposition avant la fin du mois de mai afin que la commission puisse travailler sur le projet. (Mme HUBERT est chargée de contacter les architectes pour une audition devant la commission)
- Le maire demandera à M. Bonnet, vice-président de la communauté de communes chargé de l'environnement de venir exposer aux conseillers la loi et la démarche à suivre concernant les zones d'accélération des énergies renouvelables.
- City Stade : Les travaux vont commencer 2^{ème} quinzaine de juin pour être terminés fin juillet.

Rapport de la commission « Communication-Associations-Marchés » :

Rédaction d'un bulletin format 4 pages A4 : infos de mi-année

Réunion d'information aux futurs usagers du composteur partagé le 21/05.

(Inscription en mairie si de nouveaux habitants veulent profiter de ce composteur)

Information pour la réglementation concernant l'écobuage, les déjections canines, le bruit

Projet : abandonner les colis de fin d'année pour les aînés et organiser un repas fin janvier/début février.

(Premier atelier du CLIC 12 présents dont 11 de Jozerand)

L'ordre du jour étant épuisé, Le maire clôt la séance à 21H.

